

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9600

Société :

AL6829

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

KHADRAoui

Red

Date de naissance :

29.05.1982

Adresse :

28 Rue Fakir Imp. Sama (A-m) CASA

Tél. : 0666408917

Total des frais engagés : 2372,30 + 100 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DOCTEUR LATIBER BENKIRAN
Spécialiste en Médecine du Travail
Expert Asstématique, Echo-raphériste
Tél: 05 22 26 71 2

Date de consultation :

25/11/2022

Nom et prénom du malade :

Khadraoui Hicham Age: 30ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

H.D.A polyarth

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 23/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Khadraoui Hicham

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25 MAI 2022	CS		1000 H	 DOCTEUR LATIFA BEN AISSA Médecin généraliste en Médecine de Famille ECR Centre de Santé de la Famille ECR 23, rue Tahar Hachani, 1000 Tel: 05 22 20 71

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HADJ TAZI Dr. TAZI MONA 101, Rue Imam. Kasbah, Habous Casablanca - Tel. 05 22 38 56 84	25/07/2021	2378,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

ation, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Latifa Benkirane

Spécialiste en Médecine du Travail & Ergonomie
Diplômée de la Faculté de Médecine de Rennes (France)
Expert Assermentée près les Tribunaux
Médecine Interne - Echographie - Médecine Générale
Urgences : Clinique Maârif - Clinique Ghandi

231, Bd. Tahar Alaoui
Avenue des FAR - CASABLANCA Anfa
Tél./ Fax : 05 22 26 71 21

E-mail : benkirani@yahoo.fr

Casablanca, le ، في الادار البيضاء

25 JUIL. 2022

Like Ira - Robert

$$11100 \times 10 = 111000 \text{ N/m}^2$$

815

1110,00

11110,00 1
210,00 Ramila · h

SV

138,30

August 6 Cr

A circular blue stamp with the letters 'SV' in the center.

230,00 x 4 -

920,00

PHARMACIE HADJ TAZI
Dr. TAZI MONA
101, Rue Imaïd
Casablanca
Tunisie, Habous
85 22 36 36 82

£378,30

DOCTEUR LATIFA BENJIDRA
Spécialiste en Médecine de Travail
Expert Assessrice en Médecine du Travail
C.231, Bd Thiers 22 92024 Paris
Tél. 05 34 22 20 24

LOT D076785C.5
UT AV 03 2022
PPV 111.00 DH

LOT D076785G.3
UT AV 03 2022
PPV 111.00 DH

LOT D076785G.3
UT AV 03 2022
PPV 111.00 DH

LOT D076785G.3
UT AV 03 2022
PPV 111.00 DH

LOT D076785G.3
UT AV 03 2022
PPV 111.00 DH

LOT D076785C.5
UT AV 03 2022
PPV 111.00 DH

LOT D076785G.3
UT AV 03 2022
PPV 111.00 DH

LOT D076785G.3
UT AV 03 2022
PPV 111.00 DH

LOT D076785G.3
UT AV 03 2022
PPV 111.00 DH

LOT D076785C.5
UT AV 03 2022
PPV 111.00 DH

ROMILAST® 10 mg
Boîte de 30 comprimés pelliculés
5184505
05-2018-A
6 118001 300372

PPV 138,30 DH
LOT: 647854
PER: 07/23

6 118001 070619

Laboratoires Sothema Bouskoura
Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml
A.M.M. N° 54/13 DMP/ 21/NCV
PPV : 230 DHS

406151

6 118001 070619
Laboratoires Sothema Bouskoura
Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml
A.M.M. N° 54/13 DMP/ 21/NCV
PPV : 230 DHS

6 118001 070619
Laboratoires Sothema Bouskoura
Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml
A.M.M. N° 54/13 DMP/ 21/NCV
PPV : 230 DHS

6 118001 070619
Laboratoires Sothema Bouskoura
Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml
A.M.M. N° 54/13 DMP/ 21/NCV
PPV : 230 DHS